

## **DECLARATION SUR L'IMPACT DE LA REGLEMENTATION EUROPEENNE SUR LES FINANCES LOCALES**

*Jacques GOBERT, Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (Belgique)*

*Comité directeur du CCRE, Rome, 17 décembre 2014*

### **LA COMPTABILITE EUROPEENNE FREINE LES INVESTISSEMENTS ET, EN CONSEQUENCE, PORTE GRAVEMENT ATTEINTE AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE ET A L'ECONOMIE**

Madame la Présidente, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Le 26 novembre, le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a présenté un plan d'investissement de 315 milliards d'euro qui sera validé par les chefs d'Etat et de gouvernement lors de leur réunion cette semaine. L'initiative est un pas dans la bonne direction, mais j'aimerais attirer l'attention sur le fait qu'il existe également d'autres mesures pouvant stimuler l'investissement au niveau local et régional, et nous tous, membres du comité directeur du CCRE, nous devons porter ces questions dans le débat auprès des institutions européennes et nos propres gouvernements.

Comme vous le savez, dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance, l'Europe et les Etats membres ont décidé de limiter le déficit annuel des Etats à 3% du PIB, et l'endettement à 60% du PIB. La mesure a encore été renforcée récemment, puisque selon la "règle d'or", le déficit annuel à moyen terme ne peut dépasser 0,5%.

Si les pouvoirs locaux peuvent admettre que leurs dépenses soient prises en compte dans le calcul des dépenses publiques et de l'endettement de leur pays, par contre, nous ne pouvons pas accepter les normes comptables (ESA) que l'Europe utilise pour analyser les comptes des administrations publiques.

En effet, cette norme ESA prend en compte de la même manière l'endettement qui couvre des déficits de fonctionnement et les investissements. Or, s'il est souhaitable que les finances publiques soient correctement gérées, il n'est pas compréhensible que les investissements publics soient limités drastiquement par des règles comptables tout à fait inappropriées pour comptabiliser des investissements. A cet égard, faut-il rappeler que 2/3 des investissements publics dans l'Union européenne sont assurés par les collectivités territoriales?

Pour clarifier mon propos, je prends l'exemple des comptes des villes et communes wallonnes: selon nos règles comptables, qui permettent (et même qui obligent!) d'amortir les investissements, nous sommes en boni de 560 millions d'euros, chiffre qui devient un déficit de 330 millions en comptabilité ESA, parce que l'investissement ne peut être amorti et doit être comptabilisé dans l'année comme une dépense courante!

Résultat de ce "plus" qui devient "moins": comme les soldes de nos comptes sont intégrés dans la trajectoire budgétaire de la Belgique, pour retrouver l'équilibre, nous sommes tenus de réduire très fortement nos investissements.

Cette forte réduction de la capacité d'investissement de nos villes et communes, et de notre Région aussi, a des conséquences très néfastes pour les services publics locaux et pour l'économie.

Pour les services de proximité d'abord: comment allons-nous financer les crèches, les écoles, les maisons de repos et de soins pour personnes âgées, les hôpitaux, les routes et réseaux de transport?

Sur l'économie locale ensuite; à cause des contraintes européennes, les investissements des communes wallonnes ont diminué de près de 20% deux années consécutives, et la Fédération de la Construction a tiré la sonnette d'alarme: les carnets de commande de nos PME sont vides!

C'est pourquoi les fédérations représentatives des entreprises de notre Région, touchées par ces chutes de commandes publiques, se sont mobilisées avec nous pour demander aux autorités européennes de modifier les règles d'imputation ESA des investissements. De même, nos gouvernements régionaux francophone et flamand viennent d'adopter une position commune, et demandent ensemble au Premier Ministre de relayer, au Conseil européen de cette semaine, la nécessité d'une modification des règles comptables ESA pour les investissements.

En conséquence, j'invite le Comité directeur à adopter la Déclaration sur l'impact de la réglementation européenne sur les finances locales et régionales.

Par cette Déclaration, et suivant en cela la suggestion du Parlement européen, nous demandons à la Commission européenne d'examiner les marges de flexibilité qu'offre le Pacte de stabilité et d'exclure de la réglementation de surveillance budgétaire les dépenses publiques liées à la mise en œuvre des fonds structurels et des programmes d'investissements: pensons notamment au développement économique durable, aux infrastructures de mobilité, aux logements publics, et aux équipements de santé et d'inclusion sociale.

Je vous invite aussi à mobiliser vos fédérations représentatives des entreprises qui souffrent de la baisse des investissements publics, ainsi que vos gouvernements régionaux et vos Etats, pour qu'ils interviennent avec nous auprès du Parlement et de la Commission, pour obtenir cette flexibilité sans laquelle nos services publics et notre économie vont être asphyxiés.

La Déclaration fait également part des craintes des municipalités de voir leur accès à l'emprunt réduit par les règles bancaires "Bâle III", et contient une demande d'exonération de la TVA sur les prestations qui relèvent de la coopération public-public.

Enfin, je souhaiterais demander au CCRE après l'adoption de cette Déclaration, de se saisir de la question et de défendre notre position au niveau européen. L'Union des Villes et Communes de Wallonie est prête à y contribuer.

Je vous remercie.

\*\*\*